

Etude de Me PAOLETTI

Commune de ROGLIANO

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de L'acte : 31 juillet 2023

Suivant acte reçu par Me Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'Office Notarial de ROGLIANO (Haute-Corse), soussigné ,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité des Requérants

Madame Béatrice Isabelle **GRAZIANI**, retraitée, demeurant à MARSEILLE (13007),
23 rue César Aleman,
Née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 24 octobre 1958.
Célibataire,
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale

Madame Roselyne Marie Louise **DOZOL**, retraitée, demeurant à ROGLIANO (20248),
Macinaggio,
Née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 8 juillet 1947.
Veuve de Monsieur François Charly GRAZIANI
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale

Madame Aurélia Claude Huguette **GRAZIANI**, employée de commerce, épouse de
Monsieur Olivier VENTO, demeurant à SAINT LAURENT D'AIGOUZE (30220), 59 rue
de la Marine
Née à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 23 juin 1973.
Mariée sans contrat à la Mairie de BOUC-BEL-AIR (Bouches du Rhône), le 17 janvier
2004. Régime non modifié depuis.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale

Monsieur Laurent André Toussaint **GRAZIANI**, militaire, demeurant à PRUNELLI DI
FIUMORBO (20243), lieudit Casamozza, RT 10,
Né à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 5 décembre 1983.
Divorcée de Madame Audrey SANTONI, suivant jugement du TGI de BASTIA, le 22
janvier 2015. Non remarié.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale

- Désignation des Biens

A ROGLIANO (HAUTE-CORSE) 20247 Lieu-dit MACINAGGIO,

Dans un ensemble immobilier situé à ROGLIANO (HAUTE-CORSE) 20247 Lieu-dit MACINAGGIO.

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|------------|------------------|
| G | 210 | MACINAGGIO | 00 ha 01 a 77 ca |

Le(s) lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro 6 :

Un appartement au premier étage, à droite en montant les escaliers
Et les 108/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

ÉTAT DESCRIPTIF DE DIVISION – RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître RAMAZZOTTI notaire à ROGLIANO le 31 juillet 2023, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**